



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

U 4 JUIL. 2023

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 28 juin 2023 (convocation du 15 juin 2023)**

Aujourd'hui vingt huit juin deux mille vingt trois à 16 H 30, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : Mme de FRANÇOIS à M. ESCOTS, Mme Isabelle RAMI à M. PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/04/08P

**MARCHE N° 2023TVX031 : TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS LE
CADRE DE LA RENOVATION DU PARC DE STATIONNEMENT
GRANDS HOMMES : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

La présente délibération concerne les travaux d'électricité dans le cadre de la rénovation du parc de stationnement Grands Hommes.

Une consultation sous forme d'une procédure adaptée a été lancée le 26/04/2023 afin de désigner l'entreprise chargée de réaliser ces prestations. Il a été demandé aux candidats de proposer et chiffrer une variante ainsi qu'une prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

A la date de dépôt des offres le 26/05/2023, 3 entreprises ont présenté une offre : SANTERNE, ELECTRICITE INDUSTRIELLE J. P. FAUCHE et DERICHEBOURG.

A la suite de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise ELECTRICITE INDUSTRIELLE J. P. FAUCHE pour les montants suivants :

- 418 742,61 € HT pour l'offre de base,
- 467 882,79 € HT pour l'offre de base et la PSE,
- 454 046,78 € HT pour l'offre de base et la variante,
- 503 186,96 € HT pour l'offre de base, la variante et la PSE.

Le choix de retenir la variante et/ou la PSE sera effectué à la notification du marché.

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- **signer le marché dans la limite des montants visés ci-dessus,**
- **signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces marchés y compris les actes modificatifs.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 28 juin 2023

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT